

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2018

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES.

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : RÉSEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 29 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes technicien principal territorial de 2^{ème} classe, au sein du service voirie de la ville de TECHNIVILLE, 90 000 habitants.

Le quartier de Propassain, construit dans les années 70, doit être réhabilité. Si les bâtiments demeurent, en revanche, le Maire souhaite améliorer l'image du quartier en ayant une approche plus innovante et en intégrant le principe du développement durable dans les rénovations.

Dans un premier temps, le directeur général des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour intégrer la gestion alternative des eaux de ruissellement dans les aménagements de voirie du quartier de Propassain.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

Document 1 : « Les techniques alternatives en assainissement pluviale. Introduction » - *pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr* - 3 décembre 2013 - 2 pages

Document 2 : « Les enrobés drainants en couche de surface appliqués aux chaussées à structure réservoir » - Emmanuel Delaval - *CETE Nord Picardie* - 4 octobre 2012 - 5 pages

Document 3 : « Les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales » - Bernard Chocat - *graie.org* - juin 2014 - 2 pages

Document 4 : « Exemples de techniques alternatives » - *pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr* - 3 décembre 2013 - 8 pages

Document 5 : « Les eaux pluviales : définition et qualité » - *aquabrie.fr* - consulté le 25 novembre 2016 - 6 pages

Document 6 : « Chaussée à structure réservoir » - *Grand Lyon* - consulté le 25 novembre 2016 - 4 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.